

## **COMPTE-RENDU**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 JUIN 2021**

#### **Membres présents : 15**

Mme BOEHLER Denise, Mme LEITZ Isabelle, M. ZAEPFFEL Vincent, M. HECKMANN Vincent, Mme SCHOTTER Eliane, M. GOETZ Norbert, M. GRISNAUX Vivien, M. SCHMITT Bruno, Mme BAUMER Françoise, Mme Nathalie SCHNEIDER, M. VELTEN Hubert, M. PUJOL Thierry, Mme WALTER Marie-France, Mme BOH Céline, M. Pascal BACH.

#### **Membres absents excusés : 4**

Madame Elodie KRUG a donné pouvoir à Isabelle LEITZ pour voter en son nom.

Madame Sylvia LUX a donné pouvoir à Norbert GOETZ pour voter en son nom.

Madame Anne-Claire VAN LANDEGHEM a donné pouvoir à Vincent ZAEPFFEL pour voter en son nom

Monsieur Hervé ROECKEL a donné pouvoir à Éliane SCHOTTER pour voter en son nom.

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres en exercice,

Il a été procédé à la nomination de Éliane SCHOTTER, secrétaire de séance

#### **N° 48-2021 – Demande de subvention relevage d'orgue**

Mme la maire présente à l'assemblée le projet de relevage d'orgue de l'Église d'Avenheim.

En effet, cet orgue n'a pas été relevé depuis 1977.

Afin de pouvoir assurer le financement de cette rénovation, il est impératif de déposer un dossier de demande d'une part à la CEA, d'autre part à la Cocoko, et enfin d'assurer la participation de la fondation du patrimoine dans le lancement d'une collecte de dons.

Quentin Blumenroeder a fait une analyse succincte, et a proposé en mars 2021 un devis de 52 096€ HT

Il a indiqué plusieurs pistes de subventionnement, aussi Madame la Maire demande au conseil municipal :

- La possibilité de procéder à la réalisation de ce projet
- D'approuver le plan de financement ci-dessous :

<b><u>Coût total du projet :</u></b>	55 000€ HT
Subvention CeA	11 000€ HT
Subvention Cocoko	7 500 € HT

### **Montage avec fondation du patrimoine**

Collecte de dons	10 000 € HT
Abondement fondation	2 000 € HT
Autofinancement	24 500 € HT

Pour : 15

Contre : 4

ABSTENTIONS : 0

### **N° 49-2021 – Rénovation de l'éclairage public**

Mme la maire indique que la commission environnement a travaillé sur le remplacement de luminaires équipés de sources SHP en source LED. Il a été décidé de commencer par les sources les plus énergivores, à savoir les luminaires de hauteur 7m, qui équipent les axes principaux de la commune.

Pour ce faire deux solutions s'offrent à nous :

1. **Utiliser une solution « rétrofit »** c'est-à-dire retirer l'appareillage du luminaire (ampoule, douille, réflecteur), et remplacer le tout par un bloc LED. La LED chauffe énormément, de plus nous avons dû déposer récemment, en urgence, un luminaire dont la rotule de fixation avait cassé. Est-ce raisonnable de mettre à jour des luminaires dont nous n'avons pas d'informations exactes sur leur état général. Le remplacement sur site nécessite également des heures de main d'œuvre.

En prenant compte de ces différents éléments la solution « rétrofit » n'est pas rentable

2. **Changer l'ensemble luminaire + crosse**

La commission a donc travaillé sur le choix d'un autre luminaire, conçu spécifiquement pour recevoir de la LED. Le choix s'est porté sur le TEOS de chez Rohl, qui en plus est fabriqué en Alsace.

Le second travail a porté sur le choix d'une crosse.

Mme la maire présente deux propositions :

**Ensemble 1** : luminaire Teos+ crosse C962 : 1.120,00€ HT

Permet le remplacement de 80 luminaires pour un budget global de 100 000 € HT

**Ensemble 2** : luminaire Teos + crosse C613 : 1.390€ HT

Permet le remplacement de 65 luminaires.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité,

- **décide** de retenir l'ensemble n°1

#### **N° 50-2021 – Contrôle de stabilité mécanique des mâts d'éclairage public**

Mme la maire indique que dans le prolongement des ensembles crosses + luminaires, il est proposé de procéder à un contrôle de stabilité mécanique des mâts d'éclairage.

Le but est de contrôler la résistance mécanique des candélabres en leur soumettant une contrainte reproduisant les effets du vent.

La proposition porte sur les ensembles les plus hauts de la commune dans un premier temps, à savoir les ouvrages de 7m de hauteur, équipant les axes principaux.

Pour information, le remplacement d'un mât est de 935,00€ HT et celui d'un contrôle 51,00€ HT.

Une seule société propose ce type de contrôle en France conformément aux prescriptions de la Note n°132 rédigée par la SETRA.

Elle présente le devis suivant

- ROCH SERVICE : 6 493 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **décide** de confirmer le contrôle de stabilité mécanique des mâts d'éclairage.

#### **N° 51-2021 Rétrocession voirie lotissement les Moissons et Z.A**

Madame la Maire explique que suite à l'achèvement du lotissement « les Moissons » par la société DELTA PROMOTION, elle souhaite faire une convention avec la commune de Schnersheim, ayant pour objet le principe de classement dans le domaine public communal des voiries et réseaux divers communs du futur lotissement.

Madame la Maire explique que le cédant expose qu'il est propriétaire des parcelles à usage de voirie désignées comme suit :

Sect.	Numéro	Lieudit	ha	a	ca
32	260/8	Chemin d'exploitation		05	35
32	443/63	Behlenheimerweg		09	01
32	446/63	Behlenheimerweg		24	77
32	447/63	Behlenheimerweg		07	38
32	452/63	Behlenheimerweg		01	76
32	455/63	Behlenheimerweg			65
32	500/63	Behlenheimerweg		09	97
Contenance totale				58	89

Et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

Pour : 19

Contre : 0

ABSTENTIONS : 0